



SECRETARIAT GENERAL DE L'AFROSAI
AFROSAI GENERAL SECRETARIAT

RÉSOLUTION N°009/2022/15AG2/AFROSAI DU 18 MARS 2022
PORTANT CREATION DES COMMISSIONS TECHNIQUES DE
L'AFROSAI ET CONSTATANT LEUR COMPOSITION

Les Institutions Supérieures de Contrôle des Finances publiques (ISC), membres de l'Organisation Africaine des Institutions Supérieures des Finances Publiques (AFROSAI), réunies à Dakar, au Sénégal, à l'occasion de la deuxième partie de la 15^{ème} Assemblée Générale de l'AFROSAI, tenue les 17 et 18 du mois de mars de l'an deux mil vingt-deux,

Considérant l'ambition de faire de l'AFROSAI une Organisation moderne et répondant aux aspirations de ses membres ;

Considérant la nécessité d'améliorer le système d'organisation et de fonctionnement de l'AFROSAI ;

Considérant la ferme volonté des ISC membres d'accroître la visibilité de l'AFROSAI ;

Considérant l'avis favorable du Comité Directeur sur la composition des Commissions Techniques de l'AFROSAI ;

Conformément au Plan Stratégique de l'AFROSAI ;

Décident, conformément aux dispositions de l'Article 11 alinéa 2h, de la création, au sein de l'AFROSAI, de deux Commissions Techniques chargées respectivement du Renforcement des Capacités Techniques et Institutionnelles, et du Renforcement des Capacités Organisationnelles.

Donnent mandat à chacune desdites Commissions Techniques :

✓ ***pour la Commission de Renforcement des Capacités Techniques et institutionnelles :***

- de mettre en place des projets visant à renforcer l'indépendance des ISC Africaines ;
- de développer les qualifications professionnelles des auditeurs du secteur public afin d'améliorer la qualité des audits ;
- de contribuer à la mise en œuvre des agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine ;
- de collaborer avec les parties prenantes clés aux niveaux national et régional afin de prévenir l'impact des FFI ;
- de soutenir l'égalité hommes-femmes ;

- d'être proactive pour proposer des solutions innovantes à toutes les questions nouvelles nécessitant une réaction des ISC africaines.

✓ ***pour la Commission de Renforcement des Capacités Organisationnelles :***

- de soutenir les ISC lors de l'utilisation des outils destinés à accroître leur performance ;
- de renforcer au sein des ISC les capacités de leadership et de gestion des changements stratégiques ;
- d'accompagner les ISC dans l'adoption des outils de promotion de la transparence, de la redevabilité et de l'intégrité.

Constatent la composition desdites Commissions Techniques ainsi qu'il suit :

✓ ***Commission en charge du Renforcement des capacités techniques et institutionnelles :***

Président : ISC du Kenya

Membres :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| - ISC d'Afrique du Sud ; | - ISC de Gambie ; |
| - ISC d'Algérie ; | - ISC de Guinée ; |
| - ISC d'Angola ; | - ISC de Guinée Bissau ; |
| - ISC du Burkina Faso ; | - ISC du Maroc ; |
| - ISC du Burundi ; | - ISC du Mozambique ; |
| - ISC du Botswana ; | - ISC de Namibie ; |
| - ISC des Comores ; | - ISC du Niger ; |
| - ISC de Côte d'Ivoire ; | - ISC du Sénégal ; |
| - ISC de Djibouti ; | - ISC du Tchad ; |
| - ISC d'Egypte ; | - ISC du Togo ; |
| - ISC du Gabon ; | - ISC du Zimbabwe. |

✓ **Commission Technique de Renforcement des capacités organisationnelles**

Président : ISC du Niger

Membres :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| - ISC d'Afrique du Sud ; | - ISC de Guinée ; |
| - ISC d'Algérie ; | - ISC de Guinée Bissau ; |
| - ISC d'Angola ; | - ISC du Maroc ; |
| - ISC du Botswana ; | - ISC de Maurice ; |
| - ISC du Burkina Faso ; | - ISC de Namibie ; |
| - ISC du Burundi ; | - ISC du Niger ; |
| - ISC des Comores ; | - ISC du Sénégal ; |
| - ISC de Côte d'Ivoire ; | - ISC de Somalie ; |
| - ISC du Gabon ; | - ISC du Tchad ; |
| - ISC de Gambie ; | - ISC du Togo ; |
| - ISC du Ghana ; | - ISC du Zimbabwe. |

Le Comité Directeur et la Direction Exécutive sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente résolution.

Fait à Dakar, le 18 mars 2022.

Le Président en exercice de l'AFROSAI



Mamadou FAYE

*Premier Président de la Cour des Comptes du
Sénégal*